

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2023/30 du 13 avril 2023

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 43
Absents : 10
Votants : 43
-dont « pour » : 43

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte-Dode, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 6 avril 2023.

Présents : M Esterez, R Sassoli, P Laprebende, S Lahille, , JC Dazet, C Salles, C Falceto, D Pomies, C Verdier, H Tujague, P Ducombs, M Moura, B Sarrelabout, C Bonnassies, F Thiroit, C Daujan, C Abadie, JP Magni, JJ Maumus, , J Bernichan, C Ladois, JF Daubian, P. Baron, C Mailhos, JM Le Mao, A Fonvielle, J Puch Nedelec, JF Doz, V Cyriaque, Laborie, P Taran, , A Bourdalle, O Vendome, P Cano, L Soriano, JM Laffitte, JF Abadie, JC Verdier, C. Bousquet, F Dupouey D Jove, JN Jammet, M Doneys,

Absents excusés :

Absents non excusés, , L Aguer Costes, JP Mathe, F Monserrat, M Nogues, G Pujos, M Raber, G Tanques, F Gouzenne, P Saintagne, B.Molina Lazarre

Secrétaire de séance : , A Bourdalle

Objet : Vote du budget primitif 2023 du budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal,

Vu la délibération n°2021-11 en date du 17/03/2021 portant sur la création du budget annexe « bâtiment à vocation économique dans la ZAE de Villecomtal sur Arros »,

Considérant le projet de budget annexe « Bâtiment à vocation économique dans la ZAE de Villecomtal sur Arros » pour l'exercice **2023**, présenté par Madame la Présidente, soumis au vote par nature et chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023** tel que décrit dans les documents annexés et conformément au tableau ci-dessous.

Le **budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal**, pour l'exercice **2023**, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	22 255,54 €	22 255,54 €	1 336 565,20 €	1 336 565,20 €
Opérations d'ordre	-	-	-	-
TOTAL	22 255,54 €	22 255,54 €	1 336 565,20 €	1 336 565,20 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 032-200035756-20230414-20230414_CC_16-DE

S²LO

Pour extrait conforme,
La Présidente,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Salles", written over a horizontal line.

Céline SALLES.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.